

École nationale
de **POLICE**
du Québec



Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

2014
—
2015



**Guide d'admission
de l'aspirant policier**
titulaire d'un DEC en techniques policières

Québec 

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4
819 293-8631

COORDINATION : ORGANISATION SCOLAIRE – REGISTRARIAT

© École nationale de police du Québec, 2013

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute diffusion, en tout ou en partie, de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doit, au préalable, être autorisée par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Un aspirant policier est un « étudiant » au sens du *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec (2010) 142 G.O.2. p. 5162*, lequel est disponible à l'adresse suivante : www.enpq.qc.ca.

Ce guide est destiné à l'intention des titulaires d'un DEC en techniques policières.

Révisé le : 2014-02-18

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE

La *Loi sur la police* (L.R.Q., c. P-13.1) énonce que l'École nationale de police du Québec (ci-après appelée l'« École ») a l'exclusivité de la formation initiale du personnel policier permettant d'accéder à la pratique de patrouille-gendarmerie. Le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (ci-après appelé le « programme ») permet à l'aspirant policier d'acquérir les compétences en patrouille-gendarmerie. Il a pour objectif de préparer l'aspirant policier à intervenir adéquatement et efficacement dans le contexte des opérations policières spécifiquement reliées à la fonction de policier. La durée minimale de ce programme est de 434 heures, réparties sur 15 semaines.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les conditions d'admission du programme sont prévues au *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec* (ci-après appelé le « règlement »), lequel prévoit particulièrement ce qui suit :

- 1° être citoyen canadien;
- 2° être de bonnes mœurs. Nous vous suggérons de prendre connaissance du « *Document d'information sur la vérification des bonnes mœurs à l'École nationale de police du Québec* » sur notre site Internet;
- 3° ne pas avoir été reconnu coupable, en quelque lieu que ce soit, d'un acte ou d'une omission que le Code criminel (Lois révisées du Canada (1985), chapitre C-46) décrit comme une infraction, ni d'une des infractions visées à l'article 183 de ce Code, créées par l'une des lois qui y sont énumérées;
- 4° avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- 5° être titulaire d'un permis de conduire autorisant la conduite d'un véhicule d'urgence (permis classe 4A). Prenez note qu'un **permis probatoire** ne sera pas accepté. Lorsqu'il y a eu une chirurgie aux yeux, la condition A inscrite sur le permis doit être retirée;
- 6° donner ses empreintes digitales à l'École;
- 7° avoir réussi l'examen médical prescrit. L'examen médical doit être réussi dans les 9 mois précédant le début de votre formation à l'École;
- 8° avoir réussi l'un des tests, épreuves ou cours de langue suivants :
 - l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et de littérature, tel que prescrit par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
 - l'épreuve de langue française exigée par un établissement d'enseignement de niveau universitaire;

- les cours d'appoint en langue française suivis dans un établissement d'enseignement de niveau universitaire;
 - le test « SEL » administré par Télé-Université au sein du réseau de l'Université du Québec;
 - le test « Ministerial Examination of College English Language of Instruction and Literature ».
- 9° payer les frais de scolarité ainsi que les autres frais exigés par l'École;
- 10° avoir réussi les tests d'aptitude physique (TAP-ENPQ) et de natation prescrits. Les tests d'aptitude physique (TAP-ENPQ) et de natation doivent être réussis dans les 3 mois précédant le début de votre formation à l'École;
- 11° avoir réussi, dans les 2 ans précédant le début de sa formation à l'École, le cours de « soins d'urgence » offert dans un établissement d'enseignement collégial ou le cours de « réanimation cardiorespiratoire » ou toute formation équivalente délivré par l'un des organismes suivants :
- Ambulance St-Jean;
 - Croix-Rouge canadienne;
 - Fondation des maladies du cœur du Québec;
 - Société de sauvetage.
- 12° avoir réussi le test psychométrique administré par l'École. Le test psychométrique n'est valide que pour l'année scolaire 2014-2015;
- 13° avoir réussi le test de jugement situationnel administré par l'École. Le test de jugement situationnel n'est valide que pour l'année scolaire 2014-2015.

DEMANDE D'ADMISSION

Votre demande d'admission doit être présentée au registraire de l'École en retournant le formulaire d'admission et d'inscription annexé au présent guide et être accompagnée des documents suivants :

- A- une copie de votre certificat (grand format) ou acte de naissance ou certificat de citoyenneté canadienne;
- B- une copie de votre dernier bulletin d'études collégiales (le bulletin final nous sera transmis par votre établissement d'enseignement collégial si vous êtes diplômé à la session hiver 2014). Pour être admissible au PFIPG pour l'année scolaire 2014-2015, vous devez avoir obtenu votre diplôme d'études collégiales (DEC) à la session hiver 2014. Conséquemment, si vous êtes diplômé à la session été ou automne 2014, vous devez présenter une demande d'admission pour l'année scolaire 2015-2016;
- C- une copie de votre permis de conduire classe 4A (permis **probatoire** ne sera pas accepté);
- D- une copie du rapport de l'épreuve ou du test mentionné au paragraphe 8° des conditions d'admission susmentionnées;

E- un chèque ou le formulaire de paiement par carte de crédit au montant de **272 \$ daté du jour**, fait à l'ordre de l'École nationale de police du Québec, (161 \$ frais d'admission + 111 \$ tests d'entrée), à joindre avec le formulaire d'admission et d'inscription. **Si toutefois vous ne vous présentez pas à la journée des tests d'entrée, nous vous ferons parvenir un remboursement de 111 \$ pour ces tests.**

Le formulaire d'admission et d'inscription et le paiement des frais doivent être reçus à l'École au plus tard le **1^{er} mai 2014** alors que votre dossier scolaire doit être complété et transmis à l'Organisation scolaire – Registrariat au plus tard le **15 juillet 2014**. Vous avez jusqu'à cette dernière date pour nous faire parvenir tous les documents manquants à votre dossier, sans quoi votre demande d'admission sera rejetée.

TESTS D'ENTRÉE

Les deux instruments de mesure qui constituent les tests d'entrée ne requièrent aucune préparation spécifique de votre part et visent à évaluer des savoir-être reliés à l'exercice de la fonction policière. Pour en savoir plus sur ces tests, veuillez consulter le site Internet de l'École.

Le premier instrument de mesure, le M-Pulse, est un test psychométrique qui permet d'évaluer votre degré de risque de manifester des comportements incompatibles avec la profession policière. Ce test comporte 455 questions. Une période variant de 50 à 90 minutes est prévue pour vous y soumettre. Vous aurez à vous prononcer quant à votre degré d'accord face à chacun des énoncés. Le M-Pulse mesure des facteurs reliés au sens des responsabilités et au respect des règles. Il permet également d'évaluer d'autres comportements contreproductifs relatifs aux interactions avec les citoyens. Il vous est possible de consulter les échelles du M-Pulse retenues pour l'admission au programme de l'année scolaire 2014-2015 sur le site Internet de l'École.

D'une durée de 2 heures, le second instrument de mesure, le test de jugement situationnel, comporte plusieurs mises en situation en lien avec un contexte d'intervention ou de formation policière. Chacune de ces mises en situation est suivie de quatre énoncés décrivant quatre types d'intervention. Vous devrez ordonnancer ces énoncés, selon ce que vous jugez être la meilleure intervention jusqu'à la moins bonne.

Les tests d'entrée auront lieu le **samedi 14 juin 2014**. Vous devrez respecter l'assignation aux tests d'entrée prévue au tableau suivant :

CLIENTÈLE DIPLOMÉE DU	LIEU	SALLE	HEURES
Cégep Abitibi-Témiscamingue	Cégep Abitibi-Témiscamingue 425, boul. du Collège Rouyn-Noranda (Québec) <i>www.cegepat.qc.ca</i>	4122	De 8 h à 16 h
Cégep de l'Outaouais	Cégep de l'Outaouais (CAMPUS GABRIELLE-ROY) 333, rue de la Cité-des-Jeunes Gatineau (Québec) <i>www.cegepoutaouais.qc.ca</i>	Amphithéâtre Multimédia 2.035	De 8 h à 16 h

Collège Ahuntsic Collège de Maisonneuve Collège John Abbott	Collège de Maisonneuve 2701, rue Nicolet Montréal (Québec) <i>www.cmaisonneuve.qc.ca</i>	Cafétéria	De 8 h à 16 h
Campus Notre-Dame-de-Foy Cégep de Rimouski Collège d'Alma Collège François-Xavier-Garneau	Cégep de Limoilou (CAMPUS DE QUÉBEC) 1300, 8 ^e Avenue Québec (Québec) <i>www.climoilou.qc.ca</i>	Cafétéria	De 8 h à 16 h
Cégep de Trois-Rivières Collège de Sherbrooke Collège Ellis	École nationale de police du Québec 350, rue Marguerite-D'Youville Nicolet (Québec) <i>www.enpq.qc.ca</i>	Grand amphithéâtre	De 8 h à 16 h

Vous devrez vous présenter en possession de deux pièces d'identité avec photo lors de la passation des tests d'entrée. Si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter à la journée des tests d'entrée du **samedi 14 juin 2014** pour une raison de force majeure, vous pourrez déposer une demande de report par écrit à l'Organisation scolaire – Registrariat, qui après analyse du dossier, pourrait vous autoriser à vous présenter à la deuxième journée de tests qui se déroulera à l'École nationale de police du Québec, en janvier 2015. Si vous ne vous présentez pas à cette dernière journée de tests, même pour une raison de force majeure, votre demande d'admission sera rejetée.

ACCÈS AUX RÉSULTATS DES TESTS D'ENTRÉE

Les résultats obtenus au test de jugement situationnel ainsi qu'au M-PULSE vous seront acheminés par l'Organisation scolaire – Registrariat. Dans un deuxième temps, il vous sera possible d'obtenir une copie du rapport M-PULSE. Pour connaître la procédure d'accès à ces résultats, veuillez consulter la section « **Futur policier** », « **Étapes d'admission** », « **Tests d'entrée** » de notre site Internet au www.enpq.qc.ca.

CONTINGEMENTEMENT

Le contingentement autorisé du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie est de 648 places par année scolaire réparties à l'intérieur de 9 cohortes de 72 aspirants policiers. Une fois que les 648 places auront été attribuées, certains candidats verront leur demande d'admission refusée. Les candidats dont l'admission aura été refusée pour l'année scolaire 2014-2015 pourront déposer une nouvelle demande d'admission pour l'année scolaire 2015-2016 dont la date limite sera le **1^{er} mai 2015**. La première cohorte de l'année scolaire 2014-2015 commencera ses activités de formation le 27 octobre 2014.

COTE DE RANGEMENT ENPQ

La cote de rangement est constituée de l'addition des résultats de chacun des éléments suivants en considérant la pondération attribuée :

- Cote R-ENPQ : 50 %
- Test de jugement situationnel : 30 %
- Test de langue maternelle : 20 %

Un coefficient de risque associé aux résultats obtenus au test psychométrique M-PULSE est soustrait de ce total.

La description détaillée du calcul de la Cote de rangement ENPQ est disponible sur notre site Internet au www.enpq.qc.ca.

La cote obtenue déterminera votre rang sur la liste de classement.

TESTS DE DÉPISTAGE DE DROGUES ET STUPÉFIANTS

L'École a une pratique de « Tolérance zéro » en matière d'usage ou d'infractions relatives aux drogues et stupéfiants.

Par conséquent, un **test systématique de dépistage de drogues et stupéfiants** vous sera administré lors de votre examen médical.

De plus, la direction de l'École pourra vous demander de vous soumettre à un **test spécifique de dépistage de drogues et stupéfiants** si elle a des motifs raisonnables de croire que la pratique de « Tolérance zéro » n'est pas respectée en la matière en cours de formation.

Le cas échéant, un **test de confirmation**, sera administré pour chaque drogue positive détectée lors de l'administration d'un test de dépistage de drogues et stupéfiants.

EXAMEN MÉDICAL ET TESTS D'APTITUDE PHYSIQUE (TAP-ENPQ) ET DE NATATION

Vous serez convoqué par courriel afin de prendre rendez-vous pour votre examen médical prescrit au règlement. Si vous réussissez l'examen médical, vous serez convoqué par courriel à vous soumettre aux tests d'aptitude physique (TAP-ENPQ) et de natation.

Un candidat qui échoue les tests d'aptitude physique (TAP-ENPQ) et de natation ou une partie de ces tests ne peut être convoqué de nouveau à ce test avant qu'une période minimale de 3 mois se soit écoulée.

Un candidat qui échoue les tests d'aptitude physique (TAP-ENPQ) et de natation ou une partie de ces tests a droit à une seule reprise par demande d'admission.

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter à l'évaluation de votre condition médicale ou à l'évaluation de votre condition physique (sur laquelle vous serez invité) vous pourrez déposer, par écrit, une demande de report à l'Organisation scolaire – Registrariat. Après analyse de votre dossier, l'Organisation scolaire – Registrariat pourrait vous autoriser à vous présenter à une nouvelle date d'évaluation. Cette mesure est exceptionnelle et n'est applicable qu'en cas de force majeure.

Si votre demande de report est refusée et que vous décidez de ne pas vous présenter à l'une ou l'autre de ces évaluations, votre admission ne sera plus valide pour l'année scolaire en cours. Vous devrez présenter une nouvelle demande d'admission lors de la prochaine année scolaire.

La description des tests d'aptitude physique (TAP-ENPQ) et de natation, le guide de préparation pour ces tests, ainsi qu'une capsule vidéo pour ces derniers sont disponibles sur le site Internet de l'École. Vous pouvez également consulter les normes d'acuité visuelle à la même adresse.

CONDITION PHYSIQUE

Il est de votre responsabilité de vous présenter aux tests d'aptitude physique (TAP-ENPQ) et de natation en excellente santé et condition physique, sans blessure, sans attelles destinées à maintenir ou soutenir une partie d'un membre et sans toute forme de protection.

Si un des instructeurs participant à l'administration des tests est d'avis que votre état ou condition physique peut comporter un risque de blessures ou un risque pour votre santé, il référera votre cas au coordonnateur de l'activité qui après l'analyse de votre situation, pourrait mettre fin à vos tests et vous référer à l'infirmière de l'École.

Lorsque votre santé ou condition physique sera revenue à la normale, vous pourrez contacter l'Organisation scolaire – Registrariat de l'École qui traitera votre dossier en priorité afin de vous permettre de participer le plus rapidement possible à une autre session de tests d'aptitude physique (TAP-ENPQ) et de natation. Toutefois, il est essentiel que vous nous remettiez un certificat médical attestant de votre bonne santé. En outre, l'École vous demandera de repasser un examen médical avec notre mandataire.

AIDE FINANCIÈRE

Vous pouvez être admissible au programme des prêts et bourses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Sur le formulaire de demande de prêts et bourses, vous devez indiquer le code d'établissement « 770000 », le code d'activité « 01 » et le code de programme « PJ1X3 ». Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site Internet suivant : www.afe.gouv.qc.ca.

LISTE DES FRAIS D'ADMISSION ET DE FORMATION*
Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie
Année scolaire 2014-2015

FRAIS D'ADMISSION		
Admission au programme	161 \$	Payable lors du dépôt de la demande d'admission
Tests d'entrée	111 \$	Payable lors du dépôt de la demande d'admission
Examen médical	335,39 \$	Payable lors de la prise de rendez-vous
Tests d'aptitude physique (TAP-ENPQ) et de natation	90 \$	Payable lors de la journée des tests
Total des frais d'admission	697,39 \$	

FRAIS DE FORMATION		
Inscription et matériel pédagogique	765 \$	
Scolarité	3 580 \$	
Hébergement et repas	2 520 \$	
Total des frais de formation	6 865 \$	Payable en un ou deux versements. Le 1 ^{er} versement est payable lors de la première journée de formation (5 605 \$) et le 2 ^e versement est payable 30 jours après le 1 ^{er} versement (1 260 \$)

Ne sont pas inclus les frais pour les vêtements, livres et articles obligatoires mentionnés au *Guide d'accueil de l'aspirant policier* (GUI 01-03), lequel peut être consulté à l'adresse suivante : www.enpq.qc.ca.

*** Tous les frais mentionnés dans la présente liste sont sujets à changement.**

Processus d'admission et d'inscription au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie - Année scolaire 2014-2015

Tous les candidats

1. Réception des formulaires d'admission et d'inscription (date limite le 1^{er} mai 2014);
2. Envoi d'un accusé de réception des formulaires d'admission et d'inscription (30 mai 2014);
3. Passation des tests d'entrée (14 juin 2014);
4. Réception des documents manquants au dossier des candidats (date limite le 15 juillet 2014);
5. Transmission aux candidats de la décision d'admission au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (*admission conditionnelle, admission rejetée ou inscription sur une liste d'attente*) (septembre 2014);

Candidats admis conditionnellement ou inscrits sur la liste d'attente

6. Invitation aux candidats à l'évaluation de la condition médicale en fonction du rang établi sur la liste de classement;
7. Invitation à l'évaluation de la condition physique tests d'aptitude physique (TAP-ENPQ) et de natation en fonction du rang établi sur la liste de classement;
8. Invitation à intégrer une cohorte entre 3 et 4 semaines avant le début de la formation, et ce, en fonction du rang établi sur la liste de classement;
9. Intégration à la cohorte.

Pour plus d'information, consultez la section « Futur policier », « Étapes d'admission » à l'adresse suivante : www.enpq.qc.ca et sur Facebook.

Vous pouvez également contacter l'Organisation scolaire – Registrariat dont les coordonnées apparaissent ci-dessous :

Organisation scolaire – Registrariat
École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4
Téléphone : 819 293-8631 poste 6666 – Télécopieur : 819 293-2541
Adresse électronique : formipag@enpq.qc.ca

FORMULAIRE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DEC – AEC PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE

1 IDENTIFICATION DU CANDIDAT			
Code permanent	N° d'assurance sociale ¹	Date de naissance a m j	
Nom de famille à la naissance	Prénom		
Nom du père	Prénom du père		
Nom de famille de la mère à la naissance	Prénom de la mère		
Langue(s) parlée(s) : <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> autre (spécifiez)	Langue(s) écrite(s) : <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> autre (spécifiez)		
Citoyenneté canadienne : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F		
2 COORDONNÉES DU CANDIDAT			
N° civique, rue, n° d'appartement			
Municipalité	Province	Code postal	
N° de téléphone (résidence)	N° de téléphone (travail)	Poste	N° de téléphone (cellulaire)
Adresse électronique	Nom de la personne à contacter en cas d'urgence	Lien	N° de téléphone en cas d'urgence
3 ANTÉCÉDENTS SCOLAIRES DU CANDIDAT			
DEC en techniques policières hiver 2014 : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nom du collège		
DEC en techniques policières réussi : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
AEC en techniques policières réussie : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
<input type="checkbox"/> Diplôme universitaire obtenu (spécifiez)			
<input type="checkbox"/> Autre diplôme post-secondaire obtenu (spécifiez)			
4 PERMIS DE CONDUIRE DU CANDIDAT			
N° de permis	Classe	Condition(s)	Date d'expiration
5 INFORMATIONS			
<p>Vous devez répondre à toutes les questions de ce formulaire et y annexer les documents requis sans quoi votre DOSSIER SERA CONSIDÉRÉ INCOMPLET.</p> <p>Les documents requis au soutien de votre demande sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Copie du certificat de naissance (grand format) ou acte de naissance ou certificat de citoyenneté canadienne <input type="checkbox"/> Copie de votre dernier bulletin d'études collégiales (seulement pour les titulaires d'un DEC) <input type="checkbox"/> Copie du document attestant que vous avez réussi un des tests, épreuves ou cours de langue (seulement pour les titulaires d'un DEC) <input type="checkbox"/> Copie de votre permis de conduire de classe 4A (permis probatoire non accepté) <input type="checkbox"/> Paiement par chèque ou par carte de crédit au montant de 272 \$ (frais d'admission et tests d'entrée daté du jour) <input type="checkbox"/> Promesse d'embauche (seulement pour les titulaires d'une AEC) <p> Votre admission sera refusée si l'une des conditions exigées au <i>Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec</i>² n'est pas satisfaite.</p>			
6 TESTS D'ENTRÉE			
<input type="checkbox"/> Je serai présent(e) à la journée des tests d'entrée le 14 juin 2014 Endroit : _____ Réf. : Guide d'admission pages 5 et 6			
<input type="checkbox"/> Ci-joint ma demande d'exemption écrite motivant le report de mes tests d'entrée en janvier 2015.			

¹ Le numéro d'assurance sociale est requis pour l'émission de reçus d'impôt.

² (2010) 142 G.O.2. p. 5162.

Les réponses aux questions 7, 8 et 9 seront utilisées à des fins statistiques tout en assurant la confidentialité des données nominatives. Le libellé de ces questions s'inspire du questionnaire d'identification fourni par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec dans le cadre de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics* (L.R.Q., chapitre A-2.01).

7 AUTOCHTONES

Les autochtones sont réputés être des Indiens, des Inuits ou des Métis du Canada, ou des personnes dont l'un des deux parents est autochtone.

Faites-vous partie des peuples autochtones?

Oui

Non

8 MINORITÉS VISIBLES

Pour les fins du questionnaire, les membres de minorités visibles sont des personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race ou de couleur blanche, indépendamment du lieu de naissance ou de la citoyenneté.

Vous considérez-vous comme un membre des minorités visibles?

Oui

Non

9 MINORITÉS ETHNIQUES

Les membres des minorités ethniques sont des personnes, autres que les autochtones et les personnes d'une minorité visible, dont la langue maternelle n'est pas le français ni l'anglais.

Vous considérez-vous comme un membre des minorités ethniques?

Oui

Non

10 ENGAGEMENT, CONSENTEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT

Je, soussigné(e), m'engage à respecter tous les règlements, politiques, directives, procédures et règles en vigueur à l'École nationale de police du Québec (ci-après appelée l'« École »). Je déclare que les renseignements ci-dessus mentionnés ainsi que les pièces jointes au présent formulaire sont exacts. Pour faire suite à cette demande, j'autorise les établissements d'enseignement que j'ai fréquentés et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à communiquer à l'École dans le cadre du mandat qu'elle assume pour ces établissements, les renseignements qui apparaissent sur mes relevés de notes et qui sont nécessaires à la gestion de mon dossier.

J'autorise également l'École à transmettre mes empreintes digitales à un corps de police pour vérification, et ce, afin de respecter les conditions d'admission du *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec*. J'autorise l'École à fournir les résultats ainsi que tout document ou information me concernant au corps de police qui en fait la demande, et ce, essentiellement à des fins d'embauche à la fonction de policier³.

Enfin, j'autorise l'École à transmettre à l'établissement d'enseignement que j'ai fréquenté tout document ou information me concernant, et ce, uniquement à des fins statistiques.

Signature du candidat

Date

a

m

j

Coordonnées de l'École :

Organisation scolaire – Registrariat
École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Téléphone : 819 293-8631 poste 6666 – Télécopieur : 819 293-2541 – Adresse électronique : formipag@enpq.qc.ca

³ Cette autorisation est révoquable en tout temps.

Identification du candidat

Nom
Adresse (numéro, rue, ville, code postal)
Téléphone au domicile

Paiement par carte de crédit (en dollars canadiens seulement)

Frais d'admission et tests d'entrée		Montant total à payer : 272,00\$	
Type de carte	Numéro de la carte ----- - ----- - ----- - -----	Date d'expiration	
<input type="checkbox"/> Visa		Mois	Année
<input type="checkbox"/> Master Card		---	---
<input type="checkbox"/> American Express		---	---
Signature		Date	
		Jour	Mois
		---	---
		Année	---
		---	---

Réservé à l'administration

C _____

Veuillez nous faire parvenir tous les formulaires complétés et les documents requis à votre **demande d'admission au PFIPG** à l'adresse suivante :

**Organisation scolaire - Registrariat
École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4**